

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025Date de convocation : 19 septembre 2025Date d'affichage : 19 septembre 2025

Membres en exercice	29
Membres présents	22
Membres votants	29

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 septembre à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Mme Céline VILLECOURT, Maire, MM. Olivier MAIRE, Gérard BOURSE, Christophe SEFRIN, Mmes Sylvie THOMAS-MALBEC, Candice CHAPPAZ, M. Michel ROCHER, Mme Vanessa LECLERC, M. Jean-Pierre CHASTAING, Mmes Françoise MONET, Martine DANIN, MM. Jean-Pierre ENJALBERT, Jean-Marie GERARD, Fabien VET, Mmes Gisèle MAURISSON, Carol CHAIZE, M. Olivier GANDRILLON, Mme Sonia YOT, M. Daniel KAYAL, Mmes Patricia LACAGNE, Sabine DUTOUQUET, M. Fabio LA SCOLA, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Madame Pascale MOLLIERE pouvoir à Mme LECLERC, M. Emmanuel JEAN-JACQUES pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, Mme Carole MAUGER pouvoir à Mme CHAIZE, Mme Anne-Sophie DRIENCOURT pouvoir à M. VET, M. Philippe ESTARZIAU pouvoir à M. BOURSE, M. Michaël TOHME pouvoir à M. KAYAL, Mme Tiffany TRAN pouvoir à Mme VILLECOURT.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie THOMAS-MALBEC

N° DEL2025-076

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF FONDS SCOLAIRE AU DEPARTEMENT DU VAL D'OISE POUR LES TRAVAUX DE REPARATION ET D'ENTRETIEN COURANT DES TROIS SALLES DE CLASSE ET DU DORTOIR DE L'ECOLE MATERNELLE JULES FERRY ET DES TROIS GROUPES SCOLAIRES

Le Conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'avis favorable rendu par la Commission permanente des Finances en date du 15 septembre 2025,

CONSIDERANT que la Ville de Saint-Prix envisage de procéder à des travaux de réparation et d'entretien courant au sein de l'école maternelle Jules Ferry et dans les trois groupes scolaires communaux, afin de pourvoir à l'amélioration, à la performance et à la sécurisation des bâtiments scolaires pour offrir un service public scolaire et éducatif de qualité à ses usagers,

Accusé de réception en préfecture
095-219505740-20250925-DEL2025-076-DE
Date de réception préfecture : 02/10/2025

CONSIDERANT que le montant total des travaux envisagés s'élève à la somme de 107 522,74 € HT, soit 129 027,29 € TTC sans aléas et à 118 275,01 € HT, soit 141 930,01 € TTC avec 10 % d'aléas compris,

CONSIDERANT la possibilité de solliciter une subvention auprès du Département du Val d'Oise relative aux travaux d'entretien courant et réparations des écoles dite "fonds scolaire" au taux maximum de 15 % du montant total HT des travaux aléas compris plafonné à 100 000,00 € HT, soit 15 000,00 €,

CONSIDERANT la note explicative de synthèse, et sur le rapport de Monsieur Olivier MAIRE,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE la réalisation de l'ensemble des travaux d'entretien courant et de réparation au sein de l'école maternelle Jules Ferry et dans les trois groupes scolaires communaux ;

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à solliciter la subvention auprès du Département du Val d'Oise au titre du dispositif dit du fonds scolaire au taux de 15 % du montant total HT des travaux, plafonné à 100 000,00 € HT, avec 10 % d'aléas compris, soit 15 000,00 € ;

Article 3 : AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se référant à cette demande de subvention ;

Article 4 : DIT que la recette versée le cas échéant sera imputée au Budget principal de la Commune.

* * *

Le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.



Pour extrait conforme au registre des
délibérations
Céline VILLECOURT – Maire

Accusé de réception en préfecture
095-219505740-20250925-DEL2025-076-DE
Date de réception préfecture : 02/10/2025